

LIVRE BLANC SUR L'AVENIR DE
LA FONCTION PUBLIQUE

LES PRINCIPALES
RECOMMANDATIONS

Le livre blanc formule **six orientations stratégiques et quarante propositions** pour faire des services publics et de la fonction publique des atouts pour la France. **En voici les principales.**

Orientation n°1 : préciser, diffuser et faire vivre les valeurs du service public et de la fonction publique

- Etablir une charte des valeurs du service public et de la fonction publique
- Conduire un plan d'actions concrètes pour rendre ces valeurs effectives
- Constituer une commission nationale des valeurs du service public et de la fonction publique

Orientation n°2 : clarifier les objectifs et les missions du service public

- Conserver un champ large au service public
- Renforcer les fonctions de régulation de l'Etat
- Recourir à une externalisation maîtrisée de certaines tâches

Orientation n°3 : refonder et simplifier l'organisation statutaire générale

- Construire une fonction publique de métiers
- Remplacer les 700 unités statutaires de la fonction publique de l'Etat par une cinquantaine de cadres statutaires regroupés en sept filières professionnelles

Orientation n°4 : redéfinir la place et la nature du contrat pour en faire un meilleur usage

- Développer des règles de gestion communes pour les agents contractuels et les agents titulaires
- Mettre en œuvre des règles claires de recours, à titre principal, au statut et, à titre complémentaire, au contrat
- Faciliter les voies de passage entre statut et contrat
- Négocier de véritables accords collectifs dans la fonction publique

Orientation n°5 : rendre plus attractive et plus mobile la carrière des agents des trois fonctions publiques et permettre une véritable gestion des ressources humaines des collectivités publiques

- Procéder à une analyse prévisionnelle des besoins en compétences et identifier en amont les viviers potentiels de recrutement
- Professionnaliser les modes de recrutement en privilégiant les compétences plutôt que les connaissances et en diversifiant la composition des jurys de concours
- Créer un véritable marché de l'emploi public en mettant en place une « bourse de l'emploi public » sur internet qui recensera l'ensemble des postes vacants et sur laquelle les agents pourront mettre en ligne leur CV
- Affecter chaque agent sur son poste dans le cadre d'une convention précisant notamment les missions, leur durée et la part fonctionnelle de la rémunération
- Remplacer la notation par une évaluation devenant l'élément central de l'évolution de carrière d'un agent, notamment de sa promotion
- Distinguer, dans la rémunération des agents, une composante liée au grade, donc à son niveau de qualification et d'ancienneté, et une composante liée à l'emploi, dont une part variable sera liée aux résultats appréciés dans le cadre de l'évaluation

Orientation n°6 : renforcer le pilotage général de la fonction publique

- Accroître le rôle de la fonction ressources humaines dans la fonction publique
- Mieux définir le statut d'employeur public